

Micro-crédit professionnel

IMF CREA-SOL

Présentation du dispositif

Le micro-crédit professionnel d'IMF Créa-Sol est destiné à soutenir la création et le développement de micro-entreprises. Ces projets sont portés par des personnes qui ne trouvent pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire traditionnel et qui souhaitent créer leur propre activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le micro-crédit professionnel permet de financer la création ou le primo-développement de micro-entreprises (moins de 3 salariés) de moins de 5 ans.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt accordé a un montant maximum de 12 000 € et un taux d'intérêt fixe de 5 %.

Le micro-crédit professionnel est en partie garanti par France Active Garantie.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une durée maximale de 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Le porteur d'un projet prend rendez-vous auprès d'une structure d'accompagnement telle que les Plateformes France Initiative, le réseau des Boutiques de Gestion (BGE) etc...

Créa-Sol peut également vous orienter vers une structure accompagnante de la zone géographique du porteur de projet.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 5 ans.
- Effectif de moins de 3 salariés.

Organisme

IMF CREA-SOL

- **Siège IMF Créa-Sol**
Villa d'Este
15 avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE
Téléphone : 04 28 70 24 17
E-mail : contact@crea-sol.fr
Web : www.crea-sol.fr